

# Formation environnementale

---

Bell s'est engagée à ce que la protection de l'environnement fasse partie intégrante de ses activités. Cet engagement commence par la sensibilisation et la formation des membres de l'équipe afin de favoriser la gestion proactive de notre impact sur l'environnement. Au cours du processus d'embauche et d'orientation, tous les employés doivent signer un document attestant qu'ils ont lu le Code de conduite de Bell et qu'ils connaissent la politique de l'entreprise en matière d'environnement, intégrée au Code de conduite.

De plus, tout au long de l'année nous communiquons aux employés nos objectifs environnementaux et nos résultats au moyen du bulletin d'entreprise, de notre site Web spécialisé et d'événements tels Une heure pour la Terre, le Jour de la Terre et la Semaine canadienne de réduction des déchets.

De plus, les employés sont sensibilisés aux effets sur l'environnement à l'aide d'un outil de formation en ligne créé, mis à jour et géré par le groupe Responsabilité d'entreprise et environnement. Cette formation englobe les exigences réglementaires, les pratiques exemplaires et les procédures environnementales que les employés de Bell sont tenus de respecter. La formation intègre plusieurs sujets tels que la dénonciation d'incidents, l'atténuation des impacts environnementaux du réseau, le travail réalisé près ou à l'intérieur d'un puits d'accès, la récupération des déchets, les matières dangereuses, les halocarbures, et les changements climatiques.

Les employés dont les tâches sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement doivent suivre cette formation chaque année.